

Personnes âgées

je me dois de signaler d'emblée qu'il existe, dans mon cas, un conflit d'intérêts, puisque je fais moi-même partie du troisième âge et que je suis assez actif.

Je partage les préoccupations des députés à l'égard des personnes du troisième âge, dont certaines ont du mal à joindre les deux bouts et dont d'autres ne sont pas aussi bien traitées qu'elles le devraient. Il est probable que la majorité de ces dernières résident dans les régions du pays à forte densité de population. Dans les petites villes et dans les villages, les personnes âgées ont généralement des amis et des parents qui les aident.

Certaines personnes qui ont 65, 70 ou 75 ans, sont sans doute plus vives et plus actives que bien des gens de 35 à 50 ans. Il y a deux ou trois jours à peine, j'ai eu le privilège d'envoyer une lettre de félicitations à un couple de Parry Sound, M. et M^{me} Ernest Greer, qui vont fêter leur 71^e anniversaire de mariage le 25 mars. Ils habitent toujours dans leur maison et subviennent à leurs propres besoins. Cela prouve bien que l'environnement de Parry Sound est favorable à la santé.

Dans les régions de moindre importance, des appartements sont mis à la disposition des personnes du troisième âge. Comme le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) l'a signalé, ils sont la plupart financés par le gouvernement provincial, mais le gouvernement fédéral a également fait un travail excellent, par l'entremise de la SCHL, en créant des logements coopératifs ou à but non lucratif à l'intention des personnes du troisième âge. Cela permet à des vieillards de quitter la grande maison qu'ils occupaient tout en restant ensemble dans un appartement.

Le député de York-Sunbury a proposé de créer une commission. Bien entendu, on peut lui répondre qu'il y a déjà eu une pléthore de commissions, mais on pourrait peut-être nommer au sein de celle-ci des personnes âgées représentant divers groupes du pays, pour qu'elles agissent à titre de conseillères auprès du gouvernement.

Au cours de la dernière semaine, je crois, on a proposé d'instaurer un Parlement de l'âge d'or afin de tirer profit de la sagesse des personnes âgées. Les membres d'un tel Parlement n'auraient peut-être pas besoin de siéger aussi longtemps ni aussi souvent que nous le faisons, mais je suis persuadé qu'ils fourniraient d'excellentes idées et de bons conseils en matière législative que même notre auguste assemblée gagnerait à examiner très sérieusement.

J'estime que le programme Nouveaux horizons est très important, monsieur le Président, car il donne aux Canadiens âgés le sentiment que la société a toujours besoin d'eux. Grâce à ce programme, nous fournissons notamment du matériel aux clubs de l'âge d'or. Ces derniers mois, j'ai eu l'honneur de rendre visite à trois ou quatre clubs de l'âge d'or de ma circonscription auxquels le gouvernement a fourni du matériel. Ces clubs sont très utiles et les gens aiment s'y retrouver.

Comme l'a dit le député de York-Sunbury, il y a aussi l'autre côté de la médaille, à savoir l'attention qu'il faut prodiguer aux pensionnaires des maisons de retraite qui, comme il l'a fait remarquer, relèvent de la compétence provinciale. Avant d'être élu à la Chambre, j'ai eu le privilège de siéger au conseil d'administration d'un foyer pour personnes âgées de ma circonscription. C'est un très beau foyer provincial qui offre des soins excellents. Les employés font un travail admirable. La circonscription de Parry-Sound-Muskoka compte trois

foyers pour personnes âgées et je les ai tous visités. Je peux assurer aux députés qu'ils sont très bien administrés par un conseil formé de responsables municipaux et de simples citoyens. La qualité du service est excellente.

Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre dénonçant la façon dont certaines personnes âgées seraient traitées. On affirmait par exemple qu'elles étaient liées à leur chaise et, après vérification auprès du directeur de l'établissement, j'ai appris que c'était pour les empêcher de tomber qu'on les avait attachées. Monsieur le Président, ces foyers pour personnes âgées jouent un rôle important.

J'espère que le gouvernement envisagera de renvoyer le C-521 au comité et de former la commission. Ces mesures ne coûteraient pas un sou.

Comme il ne reste que quelques minutes, monsieur le Président, j'espère que nous pouvons mettre la question aux voix.

M. Roland de Corneille (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je m'étonne que nos vis-à-vis s'inquiètent du sort réservé au projet de loi. Le député de Beaches (M. Young) a parlé pendant 20 minutes laissant bien peu de chance à d'autres de participer au débat et pour sa part, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a épuisé son temps, nous entretenant de ce qui se passe dans sa circonscription plutôt que de nous parler du projet de loi C-521.

Est-il vraiment nécessaire de créer une autre commission pour faire d'autres études? L'article 3 du projet de loi se lit comme suit:

La Commission a pour objets d'étudier et de déterminer les besoins des personnes âgées.

Le gouvernement souhaite bien davantage donner suite aux recommandations plutôt que d'entreprendre d'autres études. Je m'étonne que l'on ait présenté à nouveau le C-521, une mesure identique au C-218, dont la première lecture a eu lieu le 31 octobre 1977, lors de la troisième session de la 30^e législature.

J'éprouve le plus grand respect et la plus vive sympathie pour les buts poursuivis par le député de York-Sunbury (M. Howie) puisque le bien-être des personnes du troisième âge nous intéresse tous. C'est sûrement vrai pour ma part. C'est aussi l'objet des préoccupations de la Chambre et du gouvernement dont les programmes sont bien connus tant du public canadien que de tous les députés.

• (1630)

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Conformément à l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

Tous les articles inscrits sous la rubrique des projets de loi publics d'initiative parlementaire et précédant le n° 164 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LE RECOUVREMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier) propose: Que le projet de loi C-364, Loi sur le recouvrement des